

GE_GERICHTE ATAS/893/2008 vom 18. Dezember 2007

GE Cour de justice, 2007-12-18, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_893_2008

FR: GE_GERICHTE ATAS/893/2008 du 18 décembre 2007

IT: GE_GERICHTE ATAS/893/2008 del 18 dicembre 2007

Erwägungen

E. 1

Ordonne une expertise rhumatologique, l'expert ayant pour mission d'examiner et d'entendre Madame P_____, après s'être entouré de tous les éléments utiles et après avoir pris connaissance du dossier de l'OCAI, ainsi que du dossier de la présente procédure en s'entourant d'avis de tiers au besoin ;

E. 2

Données subjectives de la personne

E. 3

Constatations objectives

E. 4

Diagnostic(s)

E. 5

Mentionner pour chaque diagnostic posé ses conséquences sur la capacité de travail de la recourante, en pour-cent

E. 6

Dater la survenance de l'incapacité de travail durable, le cas échéant, et indiquer son évolution jusqu'à ce jour.

E. 7

Dans quelle mesure l'activité professionnelle d'infirmière à domicile est-elle raisonnablement exigible de la recourante, et dans ce cas à quel taux d'activité ?

- 5/5-

A/295/2008

E. 8

Quels sont les limitations fonctionnelles de la recourante dans cette activité ?

E. 9

Dans quelle mesure une activité lucrative adaptée est-elle raisonnablement exigible de la recourante, et dans ce cas dans quel domaine et à quel taux d'activité ?

E. 10

Pronostic

E. 11

Toute remarque utile et proposition de l'expert 3. Commet à ces fins le Dr A_____, rhumatologue, ... à Genève ; 4. Fixe aux parties un délai de 10 jours dès réception de la présente pour une éventuelle récusation de l'expert nommé ; 5. Invite l'expert à déposer à sa meilleure convenance un rapport en deux exemplaires au Tribunal de céans ; 6. Réserve le fond.

La greffière

Brigitte BABEL

La Présidente

Isabelle DUBOIS

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties ainsi qu'à l'Office fédéral des assurances sociales par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.